

Télétravail

Des avantages à considérer

À l'heure du développement durable, de la crise de l'emploi et alors que plus de 60 % des salariés utilisent les NTIC⁽¹⁾, le télétravail semble réunir tous les atouts. Pourtant, la tendance tarde à s'imposer en France et progresse à petit pas en PACA...



Hautes-Alpes Développement

Après avoir fait une timide apparition dans les années 80, le télétravail a gagné du terrain avec l'essor des NTIC et le haut débit. La dernière étude datant de 2005 estime que le télétravail a crû au rythme de 17 % par an au sein de l'Union européenne sur la période 1994-1999, pour atteindre près de 16 millions de télétravailleurs en 2005, dont 6,3 millions à domicile. La moyenne de télétravailleurs est de 25 % aux États-Unis, de 13 % en Europe, la France n'en comptant aujourd'hui que 7 %, soit 1,5 million sur 22 millions d'actifs.

C'est par l'accord national interprofessionnel de juillet 2005, étendu en mai 2006, que le télétravail a pris ses lettres de noblesse en France. Une loi le définit comme « une forme d'organisation et/ou de réalisation du travail, utilisant les technologies de l'information dans le cadre d'un contrat de travail pour une tâche effectuée hors des locaux de l'employeur de façon régulière... » et le légitime en quatre catégories. Les salariés qui travaillent en réseau au sein de l'entreprise, mais dans des locaux distincts ; ceux qui œuvrent dans des locaux partagés par plusieurs entreprises ou « télécentres » ;

ceux, dits nomades, qui occupent une fonction commerciale ou technique et qui partagent leur temps entre plusieurs lieux ; enfin (avec une forte majorité d'indépendants), ceux qui œuvrent chez eux à plein temps ou altement avec des lieux différents. Ces derniers sont en majorité des cadres qualifiés fortement investis dans leur mission. 10 % des cadres pourraient être considérés comme des télétravailleurs alors que moins de 5 % sont reconnus comme tels. La plupart de ces travailleurs à distance exercent une activité du tertiaire et évoluent dans le secteur financier ou les services aux entreprises qui comptent 16 % de télétravailleurs nomades.

De nombreux atouts

Depuis la maturité des NTIC, le télétravail semble n'offrir que des avantages pour ses prescripteurs. Pour le salarié, ce sont des frais de déplacement réduits et la faculté d'aménager ses horaires en conciliant vie professionnelle et vie privée. Pour les personnes à mobilité réduite, cette solution paraît bien adaptée. Avantage également pour les entreprises, qui réduiraient jusqu'à 30 % de leurs frais généraux. Enfin, pour les collectivités, ce mode de travail représente l'opportunité de redynamiser le tissu social des zones rurales, mais aussi de limiter les nuisances (pollution, bruit) liées aux migrations urbaines. Alors pourquoi un tel retard en France ? Pour l'un de ses pionniers, Matthieu Billeto de Villemeur, fondateur du site teletravail.fr et auteur de deux ouvrages sur le sujet : « Il n'y aura pas de grand soir du télétravail, mais une implantation progressive. Il induit la confiance des partenaires et notre corpus social qui repose sur le régime de l'encadrement est encore trop frileux ! ». Néanmoins convaincus par ses atouts, certains grands groupes comme IBM, Thales ou Intel l'ont déjà adopté. Tout comme la régie Renault qui a signé, en janvier, un accord concernant près de 28 000 de ses salariés. Mais l'incitation du côté des pouvoirs publics reste encore timorée et trop ponctuelle tant que l'urgence ne se fait pas sentir !

Ainsi, dans le département des Alpes-Maritimes où le conseil géné-

ral et la CCI de Nice avaient promu, en 2005, ce nouveau mode de travail, le soufflet semble être retombé. Pour exemple, la Fondation de Sophia Antipolis, qui initia en son sein un télécentre mis, depuis, en sommeil. « Il suffirait d'une table ronde pour tout réenclencher ! Les budgets européens sont là, l'outil aussi. Il faut recenser les besoins dans les vallées de l'arrière-pays et réactiver la formation », argumente Marie-Claude Boriello, conseillère en formation/orientation, qui participe à ce projet.

Un levier pour l'économie rurale

Du côté de Marseille, la Jeune chambre économique vient de lancer sur ce thème une enquête auprès des entrepreneurs des Bouches-du-Rhône. David Mascarelli, directeur de la commission en charge de l'étude, affirme : « C'est une solution d'avenir tout à fait adaptée à notre bassin de vie, pénalisé par les transports ». Pour leur part, les Hautes-Alpes ont vu dans le télétravail une réelle opportunité de développement. S'appuyant sur le programme européen LEADER+, le pays Gapençais et le Pays du Grand Briançonnais se sont réunis pour développer un projet commun autour des téléactivités. Ce projet porté par Hautes-Alpes Développement et l'Association pour le développement économique de la Haute Durance permet aux candidats au télétravail de pouvoir bénéficier de services d'accompagnement, tant au niveau financier que juridique et administratif. Dans ce département qui compte déjà une bonne centaine de télétravailleurs (45,3 % de femmes, 53,1 % d'hommes de 20 à 55 ans dont 75 % travaillent à domicile), plusieurs outils ont été créés pour mettre en réseau tous les acteurs de la profession (un espace d'information sur le net, un annuaire en ligne, etc.). Ce département au relief montagneux, qui ne rassemble que 6 % de la population en PACA, a même lancé des actions de promotion au plan national sur ce thème afin d'attirer sur son territoire cette nouvelle manne d'actifs. Un moyen de repeupler les zones rurales en voie de désertification ? ■ Olivier Marro

(1) Nouvelles technologies de l'information et de la communication.